



« L'HIVERNAL » du 7/8 MARS 2020 sur le circuit du Bourbonnais (03). »

PILOTE:

NOM: Prénom:
Né(e) le: à:
Adresse:
.....
Tel: E-mail:
N° Permis de Conduire: délivré le:
Licence FFM:
Personne à contacter en cas de problème:

MOTO:

Marque: Modèle:
Immatriculation: Assurance:

VALIDATION DE L'INSCRIPTION:

Tarifs: **150€ 1 jour** **250 € les 2 jours**
nombre de repas à prévoir : **10€ par repas**

Joignez au règlement: une photocopie Licence ou CASM.
une photocopie de votre attestation d'assurance
le bulletin conditions générales et règlement dûment remplis

Et envoyez le dossier complet par mail: info@schwartz-performance.fr

ou à l'adresse suivante

SCHWARTZ PERFORMANCE
3, rue de LIMOGES
78000 VERSAILLES

Location de moto possible: 350 €/jour.

tenue obligatoire sur circuit (combinaison 1 ou 2 pièces attachées., Bottes, dorsale, gants en cuir et casque homologué)

Possibilité de louer cet équipement complet à la journée chez notre partenaire « Loc'Action Motopiste » pour un montant de 50 €.

Renseignements auprès de Loïc 06.98.01.59.74.

Conditions Générales et Règlement

DOSSIER À RETOURNER DUMENT REMPLI, SIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES (SCHWARTZ Performance - 3, rue de Limoges 78000 VERSAILLES)

Art. 1- Sécurité

Acceptant le présent règlement, chaque participant s'engage à :

En référence aux règles techniques et de sécurité édictées par la FFM (www.ffmoto.org), se présenter en pré grille équipé d'un casque intégral homologué et en bon état, d'une combinaison en cuir, une ou deux pièces attachées, d'une protection dorsale, de bottes et gants de moto en cuir, avec une moto en parfait état de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la partie cycle, les freins et les pneumatiques. Les bruits d'échappement doivent être en conformité avec les normes du circuit.

Ne pas prêter sa machine, même à un autre participant, ne pas prendre de passager.

Chaque participant déclare ne présenter aucune contre indication à la pratique du sport motocycliste. Il s'engage de plus à ne pas prendre part aux évolutions sous l'emprise d'alcool ou de drogue, ni sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre de nature à altérer ses facultés lors de sa présence dans l'enceinte du circuit.

A tout moment, le comité d'organisation peut exclure toute machine qu'il juge dangereuse ou trop bruyante ainsi que tout participant qu'il juge inapte à piloter ou si celui ci a un équipement non conforme. Chaque participant devra donc prendre ses dispositions à l'avance et se présentera, ce jour là, avec un équipement réglementaire et une moto en bon état.

Art. 2 - Responsabilités:

Chaque participant, dans l'enceinte du circuit est responsable de sa personne et de ses biens, comme de celle et de ceux confiés à sa garde. En signant le bulletin d'inscription, le participant adhère à l'esprit de la journée de stage ou de roulage, accepte les risques personnels liés à la pratique de la moto sur circuit et s'engage en cas d'accident, d'incident ou tout autre dommage occasionné aux infrastructures du circuits, tels que rails de sécurité, grillages, etc... à ne poursuivre en sa responsabilité, ni l'organisateur, ni les prestataires des différents services proposés, ni d'autres participants, ni des spectateurs.

L'organisateur n'est pas responsable des dégâts vestimentaires, corporels, matériels et alimentaires pouvant survenir au cours de la journée.

L'organisateur s'engage à assurer de son mieux la sécurité de la journée, notamment à travers la présence de commissaires de piste et d'une équipe de secours compétente, a souscrit via la Fédération Française de Motocyclisme un contrat d'assurance Responsabilité Civile couvrant les conséquences pécuniaires liées à sa responsabilité civile et découlant de l'organisation de stage et de roulages moto.

La Société SCHWARTZ Performance est couverte du même fait d'une assurance spécifique liée à son activité d'encadrement du sport motocycliste.

Art. 3 - Accès au Circuit:

Seuls les motocyclistes munis d'un autocollant donné le matin à l'inscription seront admis sur le circuit à partir de la pré grille.

Chaque participant s'engage à observer scrupuleusement les règles et consignes de sécurité en vigueur, respecter immédiatement les ordres de responsables de piste. il s'engage plus généralement à respecter les règles de circulation mises en place dans l'enceinte du circuit et accepte de supporter seul les conséquences des accidents de toutes natures susceptibles de survenir à lui même, aux autres personnes et à son matériel ou celui des autres.

Art. 4 - Inscription:

L'inscription ne peut être validée que si le dossier est complet, le règlement et la fiche d'inscription signés. Le chèque est encaissé à réception et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement pour non participation, sauf si cela permet à une personne non inscrite de pouvoir participer à la journée.

ATTESTATION

Je soussigné(e), M/Mme.....

Né(e) le à

Domicilié à

Reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et dégage de toute responsabilité les organisateurs, la Société SCHWARTZ Performance et atteste avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposé la pratique du sport motocycliste, conformément à l'article L. 321-4 du code du sport, par Mr SCHWARTZ Rony, Gérant de la Société SCHWARTZ PERFORMANCE.

Fait le à.....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»